

ETE 1975 (avant l'observation de Noé)

MURET .--(31)

Heure : 23 H.

+++++

TEMOIN : M. CYRUS.

LIEU : la place de Muret.

PHENOMENE : M. CYRUS prend son volant pour garer sa voiture et qu'elle n'est pas sa surprise, alors que son poste est éteint d'entendre des sons qui sortent des haut-parleurs de son auto radio. M. CYRUS n'en croit pas ses oreilles ! Cela dure environ 30 secondes. Le témoin vérifie que le poste est bien fermé et identifie formellement les voix comme sortant du haut parleur. Son poste est toujours sur Radio ANDORRE.

LES SONS : Ils paraissent gutturaux et ne peuvent être assimilés à aucun langage connu. La tonalité est plate et monocorde.

Plusieurs " VOIX " semblent être présentes et participent à cette " DISCUSSION ".

Malgré aucune similitude avec un langage courant, M. CYRUS maintient les mots " langage et phrase ". Il a été gendarme en Afrique et dit que cela peut éventuellement ressembler au langage des singes. Mêmes sons " heurtés ". Le témoin comprend bien l'allemand et exclut cette langue formellement. La surprise passée le témoin avance son véhicule, se gare, et le dialogue incohérent reprend, laissant le témoin dans l'incompréhension la plus totale.

LA SECONDE MANIFESTATION DE CE PHENOMENE a lieu sur la route de ST GAUDENS, au niveau de MARQUEFAVES, sur le pont, le témoin se dirigeant de MURET vers ST GAUDENS. Cette fois le témoin est avec sa femme. Le phénomène débute par une espèce de son assimilé à un klaxon continu. Le couple se croyant klaxonné par un autre véhicule regarde derrière eux. Les véhicules qui les suivent ne semblent pas klaxonner. Cela reprend, mais cette fois-ci les mêmes voix s'intercalent entre le bruit du klaxon. Tout cela émane du

haut parleur du poste radio de la voiture et le poste est bel et bien éteint. Le phénomène durera environ 10 mn. jusqu'à ce

75 102444

que le véhicule du témoin arrive au niveau du village de CAZERES.
LE CAS DES VOIX CYRUS N'EST PAS UN PHENOMENE ISOLE.
DEUX AUTRES ENQUETES AU MOINS FONT ETAT DE PHENOMENES ANALOGUES
ENTRE GENS NE SE CONNAISSANT PAS.

ENQUETE DE MM. CATTIAU et GAYRAL et Mme LACANAL.
L.D.L.N. N° 153 P. 7.